

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 1^{er} mars 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante (absence motivée)
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-03-74 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y laissant le varia ouvert et en y ajoutant les points suivants :

- 1) Avis de motion – Travaux route 132
- 2) Acte de servitude – Société immobilière Irving;
- 3) Commission Scolaire René- Lévesque – Autorisation de signature;
- 4) Maximum Blues – Subvention de fonctionnement;
- 5) Ministère des Transports – Résidus de planage;
- 6) Union des Municipalités du Québec – résolution d'appui;
- 7) Écomusée Tracadieche – Comptes à payer.

10-03-75 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 1^{ER} ET 16 FÉVRIER 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux des réunions des 1^{er} et 16 février 2010, tels que présentés.

10-03-76 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 26 FÉVRIER 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des dépenses pour approbation au **26 février 2010** soit acceptée pour un montant total de 315 075.26 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 26 février 2010.

André Allard, trésorier

10-03-77 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DU 23 FÉVRIER 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE les recommandations du CCU consignées au rapport de la réunion tenue le 23 février 2010 soient acceptées, tels que présentées.

10-03-78 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement, de type parapluie, pour effectuer certains travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout et des travaux de pavage au montant de 530 000 \$.

10-03-79 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2010-170 À L'EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 2007-97 CONCERNANT LE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion, avec dispense de lecture, qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement à l'effet d'abroger le règlement 2007-97 concernant le programme de crédit de taxes foncières dans la Ville de Carleton-sur-Mer afin de favoriser la construction et la rénovation commerciale et industrielle.

10-03-80 ROCHE LTÉE - DEMANDE DE PAIEMENT #1 « PONCEAU RUE LANDRY »

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la recommandation de Roche ltée – Groupe-conseil, à l'effet d'effectuer la demande de paiement #1 à la firme Sani-Sable L.B. inc. au montant de 177 760.77 \$, taxes incluses, ainsi que la réception provisoire des travaux effectués pour la réfection du ponceau de la rue Landry qui est financé par le règlement 2008-144.

10-03-81 MANDAT À ROCHE LTÉE – PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET D'HONORAIRES – DÉSAFFECTATION DES BARRAGES

CONSIDÉRANT QUE la désaffectation des deux barrages situés sur le ruisseau de l'éperlan faisait partie du projet de mise aux normes des installations en eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

De confirmer le mandat de la firme Roche ltée – Groupe conseil dans le but de produire des rapports devant être fournis à la sécurité Civile ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et pour fournir à la ville des solutions concernant la désaffectation de ces barrages.

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le budget d'honoraires pour effectuer ces travaux au montant de 39 905 \$ relativement aux activités reliées à la désaffectation des barrages.

10-03-82 MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR RÉALISER LES ÉTUDES, LA PRÉPARATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique sur la route 132 sont désuètes et nécessitent une réfection ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports projette des travaux importants de réfection de la route 132 entre le secteur du 975 boulevard Perron jusqu'à la rue Landry;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer s'est engagé auprès du ministère des Transports de réaliser les travaux d'aménagement urbains dans le but d'inciter les usagers à respecter les limites de vitesse réduites ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton a mandaté Roche ltée en 1990 pour réaliser le balancement du réseau d'aqueduc pour déterminer les conditions de fonctionnement du réseau d'aqueduc à l'aide du puits sur la route Bernard, du château d'eau et des barrages sur le ruisseau de l'Éperlan ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Omer, faisant maintenant partie de la ville de Carleton-sur-Mer, a déjà mandaté, en décembre 1991, Roche ltée, ingénieurs-conseils pour élaborer un avant-projet concernant l'alimentation en eau du réseau d'aqueduc, la protection incendie, l'interception et le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Omer, faisant maintenant partie de la ville de Carleton-sur-Mer, a mandaté Roche ltée, en février 2000, pour l'élaboration d'une étude d'avant-projet relative à la mise en commun des équipements de production et d'alimentation en eau de la ville de Carleton et de la municipalité de St-Omer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton a mandaté, en juin 2003, la firme Roche ltée pour réaliser l'élaboration de la solution de mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable qui constitue la mise à jour de la solution élaborée dans l'étude d'avant-projet datée d'avril 2000 (mandat février 2000) concernant la mise en commun des infrastructures d'aqueduc de Carleton et St-Omer ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton a mandaté Roche ltée, en décembre 2006, afin de réaliser une étude préliminaire concernant la collecte des eaux usées du secteur St-Omer et leur traitement via le système d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Carleton. Cette étude étant une mise à jour de l'étude datée d'avril 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer a mandaté Roche ltée en mai 2007 pour tous les services d'ingénierie relatifs à la préparation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau ;

CONSIDÉRANT QUE les études préliminaires réalisées par Roche ltée depuis 1991 ont permis d'élaborer et de mettre à jour un modèle numérique du réseau d'aqueduc qui sera utilisé pour la conception des nouvelles conduites d'aqueduc dans la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE les études préliminaires réalisées par Roche ltée depuis 1991 ont permis d'analyser les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées du secteur Carleton ;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour réaliser les études préparatoires, les relevés topographiques, le concept d'aménagement urbain et le diagnostic des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique pour les travaux de réfection de la route 132 ainsi que l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QU' une disposition transitoire permet que le choix du contractant puisse être fait de gré à gré pour un contrat conclu avec le concepteur des plans et devis préliminaires ou définitifs ou d'autres documents de même nature réalisés avant le 21 juin 2001 pour des travaux additionnels ou de surveillance en relation avec ces plans et devis ou ces documents, même si leur conception n'a pas fait l'objet d'une demande de soumission (article 217 de la loi 106) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée – Groupe conseil possède déjà des données concernant la route 132 à Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le programme d'intervention de la Ville de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT le budget fourni par la firme Roche Ltée – Groupe conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer, à la firme Roche Ltée – Groupe conseil, un contrat un montant de 52 615 \$, taxes en sus, dans le but de concevoir un plan de base pour le secteur compris entre le 975 boulevard Perron jusqu'à la rue Landry.

De préparer et surveiller un mandat d'inspection télévisé, prévoir un concept d'aménagement urbain et de faire un diagnostic des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique.

D'octroyer, à la firme Roche Ltée – Groupe conseil, un contrat dans le but de préparer les documents nécessaires afin de procéder, par appels d'offre, pour effectuer l'inspection télévisée des conduites de la route 132, tel que précisé dans le budget fourni par la firme Roche.

10-03-83 AVIS DE MOTION – TRAVAUX ROUTE 132

Ce point est reporté à la résolution 10-03-93 afin de faire partie des ajouts de points à l'ordre du jour.

10-03-84 FÊTE NATIONALE 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du développement culturel et responsable des activités loisirs, soit autorisé à présenter une demande de financement auprès de la Société Nationale Gaspésie-îles-de-la-Madeleine dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête Nationale du Québec 2010.

10-03-85 QUAI DE CARLETON

CONSIDÉRANT QUE les activités de transports à partir du Quai de Carleton-sur-Mer diminuent d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a organisée deux rencontres avec les gens du milieu concernés par la vocation du quai de Carleton ;

CONSIDÉRANT QU' aucune entreprise n'a présenté de projet justifiant la conservation de la vocation commerciale et industrielle du quai de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai de Carleton-sur-Mer pour les pêcheurs et mariculteurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet de cession du quai de Carleton-sur-Mer entre Transports Canada et Pêches et Océans Canada dans le but que le quai de Carleton-sur-Mer soit aménagé de manière à favoriser la pêche et la mariculture bien que les vocations de transport commercial et industriel du quai de Carleton-sur-Mer doivent être abandonnées.

10-03-86 DOSSIER DE M. CLÉMENT BERNARD

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le projet proposé de convention et de quittance pour le dossier de monsieur Clément Bernard tout en s'assurant du montant des déboursés judiciaires du demandeur.

QUE la proposition suggérée par Me Nérée Cormier à l'effet de rayer le 2^e attendu du projet de convention soit acceptée avec l'approbation de Me Damien St-Onge.

QUE Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, soit mandatée pour la signature de la quittance.

10-03-87 DEMANDE DE DON – CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON

Il est PROPOSÉ

Et résolu à l'unanimité

QUE cette demande soit remise au comité de gestion et traitée selon la politique de don en vigueur de la Ville de Carleton-sur-Mer.

10-03-88 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA BAIE – CONTRIBUTION ANNUELLE 2010

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer confirme sa participation au service du transport adapté pour l'année 2010;

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise un paiement de 7 399.28 \$ représentant sa contribution annuelle au Transport Adapté de la Baie;

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte que la MRC de Bonaventure agisse comme mandataire auprès du ministère des Transports dans le dossier du transport adapté.

10-03-89 RÉOLUTION À L'EFFET D'ANNULER LES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a entièrement réalisé l'objet des règlements 2002-23, 2006-75, 2006-86, 2008-146 et 2009-162 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à (**voir tableau 1**);

TABLEAU 1	
Règlements numéro	Coût réel des travaux
2002-23	120 810
2006-75	727 937
2006-86	356 500
2008-140	74 000
2009-162	401 500

ATTENDU QUE le financement permanent de ces sommes a été effectué;

ATTENDU QU' il existe des soldes de 30 917 \$ (voir tableau 2) non contractés des emprunts approuvés par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

TABLEAU 2	
Règlements numéro	Soldes résiduels à annuler
2002-23	29 190
2006-75	630
2006-86	366
2008-140	333
2009-162	398
TOTAL : 30 917	

ATTENDU QU' il a lieu de modifier les règlements d'emprunts 2002-23, 2006-75, 2006-86, 2008-146 et 2009-162 pour réduire les montants de la dépense et des emprunts.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE les montants de la dépense et des emprunts des règlements 2002-23, 2006-75, 2006-86, 2008-146 et 2009-162 soient réduits de (selon le tableau 3) à (selon le tableau 3):

TABLEAU 3				
RÈGL. NUMÉRO	MONTANT DE LA DÉPENSE	MONTANTS DES EMPRUNTS	NOUVEAU MONTANT DE LA DÉPENSE	NOUVEAU MONTANT D'EMPRUNT
2002-23	150 000	150 000	120 810	120 810
2006-75	728 567	728 567	727 937	727 937
2006-86	356 866	356 866	356 500	356 500
2008-140	157 469	74 333	74 000	74 000
2009-162	401 898	401 898	401 500	401 500

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires Municipales et des Régions.

10-03-90 SONDAGE POUR BESOIN EN LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer en collaboration avec l'Office Municipal d'Habitation de Carleton-Saint-Omer est d'accord à publier un sondage concernant les besoins de logements communautaires au sein de sa communauté.

10-03-91 CHAMBRE DE COMMERCE DE CARLETON-SUR-MER – COMITÉ DE PROMOTION TOURISTIQUE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE madame France Leblanc, conseillère municipale, et monsieur Jean-Guy Cyr, conseiller municipal, soient nommés représentants de la Ville de Carleton-sur-Mer au Comité de promotion touristique de Carleton-sur-Mer.

10-03-92 FORMATION DES ÉLUS

Compte tenu que la formation des élus a été annulée pour la journée du 11 mars 2010, monsieur le maire se charge d'entrer en contact avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour s'assurer qu'il y ait de la formation à offrir en région.

10-03-93 AVIS DE MOTION - TRAVAUX ROUTE 132

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant l'établissement des honoraires professionnels, études préliminaires, plans et devis pour les travaux à effectuer à la route 132.

10-03-94 ACTE DE SERVITUDE – SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE IRVING

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Denis Henry, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, à signer l'acte de servitude avec la Société Immobilière Irving pour un secteur du chemin F. Leblanc à Carleton.

10-03-95 COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Denis Henry, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer un acte de correction en regard avec une clause de rétrocession automatique avec la Commission Scolaire René-Lévesque pour l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer situé au 303, route 132 Ouest à St-Omer sur les lots 3 887 030 et 4 377 988.

10-03-96 MAXIMUM BLUES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de verser 50 % de la subvention de fonctionnement pour le Maximum Blues qui a été décrétée lors de l'adoption du budget 2010.

10-03-97 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉSIDUS DE PLANAGE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer refuse la proposition reçue du ministère des Transports du Québec à récupérer les résidus de planage pour les travaux qui seront exécutés à Carleton-sur-Mer à l'été 2010.

10-03-98 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RÉOLUTION D'APPUI

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

ATTENDU QUE le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

ATTENDU QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

ATTENDU QUE les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

ATTENDU QUE l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

ATTENDU QUE l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciairiser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

ATTENDU QU' il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciairisation de l'éthique;

ATTENDU QUE le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

ATTENDU QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

ATTENDU QU' en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QU' il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

10-03-99 ÉCOMUSÉE TRACADIÈCHE – COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer, suite à une rencontre avec l'Écomusée Tracadièche, accepte d'annuler un compte à payer de l'Écomusée Tracadièche au montant de 3 200 \$, plus les intérêts.

10-03-100 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.